Journées Nationales de l'APMEP

26-27-28 Octobre 2006, Polydôme, Clermont-Ferrand

APMEP
Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public

BULLETIN D'HEBERGEMENT
à retourner avant le 22 septembre 2006 à
OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES
Place de la Victoire - 63000 Clermont-Ferrand
☎ : 04 73 98 65 00 - 🗐 : 04 73 98 64 98

TOURISME et des CONGRES
OFFICE de
CLERMONT-FERRAND

Remplir un bulletin par chambre réservée, en lettres capitales

Mme ☐ Mlle ☐ Mr ☐

NOM .....Prénom……

Adresse……

Code Postal.....……Ville……Pays……

☎….....……🗐……E.mail……..

Moyen de transport Auto ☐ Train ☐ Avion ☐

RESERVATION HOTELIERE

Vous souhaitez réserver une chambre pour :

1 personne (1 grand lit) ☐ 2 personnes (1 grand lit) ☐ 2 personnes (2 lits) ☐

En : Catégorie A ☐ Catégorie B ☐ Catégorie C ☐

La/les nuit(s) du mercredi 25/10 ☐ jeudi 26/10 ☐ vendredi 27/10 ☐ samedi 28/10 ☐

PRIX PAR NUIT DES CHAMBRES SELECTIONNEES SPECIALEMENT POUR VOTRE CONGRES
(Hors petit-déjeuner de 5,50 € à 10 € TTC et taxe de séjour de 0,50 € à 0,60 € TTC par personne et par nuit)

HOTELS	☐ 1 Personne	☐ 2 Personnes	Arrhes à verser (dont 9 € de frais de dossier)
Catégorie A ***	67 à 89 €	78 à 89 €	**85 €** (1) ☐
Catégorie B **sup.	50 à 62 €	50 à 73 €	**65 €** (1) ☐
Catégorie C **	35,50 à 47 €	37 € à 59 €	**49 €** (1) ☐

(1) Cette somme ne doit pas être multipliée par le nombre de nuits passées à l'hôtel.

Total à verser : =……€

REGLEMENT

☐ **par chèque** libellé en Euros à l'ordre de «Office de Tourisme et des Congrès»

☐ **par carte de crédit** CB, Visa, Mastercard, Eurocard. Je vous autorise à débiter ma carte de crédit :

N° !__!__!__!__!__!__!__!__!__!__!__!__!__!__!__!__!__!__!__! date d'expiration !__!__!__!__!

Veuillez indiquer votre cryptogramme visuel, les 3 derniers chiffres apparaissant sur le panneau signature au verso de votre carte bancaire !__!__!__! pour un montant de ……€

A ..... Le ..... Signature :

CONDITIONS GENERALES

Vous recevrez une confirmation de réservation mentionnant les coordonnées de l'hôtel et le montant des arrhes versées.
Seules les demandes d'hébergement accompagnées du règlement des arrhes, seront prises en considération. Les arrhes versées seront déduites de votre note d'hôtel. Le solde sera à régler directement à l'hôtelier lors de votre départ.
Passé le 22/09/06, les demandes de réservation ne seront satisfaites que dans la mesure des disponibilités hôtelières.
En cas d'arrivée tardive, nous vous remercions de prévenir l'hôtel.
Seules les **annulations** parvenues à l'Office de Tourisme et des Congrès au plus tard le **12/10/06** autoriseront le remboursement des arrhes, déduction faite des **9 € de frais de dossier**. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

*En application de **l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978** relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est précisé que*
1 - Les réponses au présent questionnaire sont obligatoires. Elles sont destinées à « L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES » et ses partenaires hôteliers, dans le seul but d'organiser l'hébergement à l'occasion des manifestations qui se déroulent sur l'AGGLOMERATION CLERMONTOISE.
2 - Les personnes sur lesquelles des informations nominatives ont été recueillies dans ce questionnaire, ont le droit d'en obtenir communication et d'en exiger, le cas échéant, la rectification.